



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 11 juillet 2016 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche
Lucie Tremblay

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier
Monsieur le conseiller : Daniel Forgues

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

16-07 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07 2. **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – SERVICE D'INGÉNIERIE POUR L'OUVERTURE D'UN DÉPÔT DE NEIGES USÉES**

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité délivré par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) le 23 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans sa Planification stratégique 2013-2023, désire être une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen, notamment en consolidant et bonifiant les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public (AO-2016-003) a été lancé le 23 juin 2016 pour les services d'ingénierie pour l'ouverture d'un lieu d'élimination de la neige usée;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale adjointe jusqu'au 11 juillet 2016 à 16h00;



CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée, soit celle de WSP et qu'elle a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adjuge le contrat à WSP au montant de 57 300,00 \$ plus taxes applicables, pour les services d'ingénierie pour l'ouverture d'un lieu d'élimination de la neige usée;

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mariève Bernier, directrice générale à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07

3.
RÉSOLUTION – NOMINATION – POSTE DE CONTREMAÎTRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Conformément à l'article 303 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller Jacques Fortin déclare son intérêt en lien avec cette résolution. Il se retire de la séance, tout comme il l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steeve Forgues quittera son poste de directeur du Service des travaux publics le 2 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 16-05-138 modifiant le poste de directeur du Service des travaux publics par celui de contremaître du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu seize candidatures dont quatre ont été sélectionnées pour une entrevue par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE, sur recommandation du comité de sélection, le conseil municipal nomme monsieur Simon Blanchet au poste de contremaître du Service des travaux publics, et ce, à partir du 25 juillet 2016, suivant les conditions de la *Politique concernant les conditions de travail des employés cadres* de la Ville de Chapais;

D'autoriser madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer le contrat de travail et tout autre document, s'il y a lieu, pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Jacques Fortin réintègre la séance.



16-07

4.
RÉSOLUTION – NOMINATION – POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT la création du poste de Responsable du Service technique et responsable de l'urbanisme par la résolution 16-05-138;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu neuf candidatures dont trois ont été sélectionnées pour une entrevue par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE, sur recommandation du comité de sélection, le conseil municipal nomme monsieur Mourtaza Moussadjy au poste responsable du Service technique et responsable de l'urbanisme, et ce, à partir du 25 juillet 2016, suivant les conditions de la *Politique concernant les conditions de travail des employés cadres* de la Ville de Chapais;

D'autoriser madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer le contrat de travail et tout autre document, s'il y a lieu, pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.

Il est 19 h 35.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
directrice générale adjointe et
greffière suppléante